



GRS CHÂTILLON 92

SAISON 2022 - 2023

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Club **GRS Châtillon 92** est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Elle a pour objet de permettre à des jeunes à partir de 3 ans, dans la limites des effectifs disponibles, de pratiquer la Gymnastique Rythmique en section loisir.

Le club est affilié à la Fédération Française de Gymnastique et à ce titre, il doit se soumettre à sa réglementation et être conforme à ses statuts.

Les orientations de la saison sportives et du club sont définies par membres :

- du Bureau directeur composé d'un(e) Président(e), d'une() Trésorier(ère), d'un(e) secrétaire et d'un(e) Responsable Technique et
- de l'équipe technique composé d'une directeur(rice) sportif(ive) et de professeurs diplômés ou en formation.

La vie du club s'harmonise autour de principes fondamentaux que sont la ponctualité, l'assiduité, la courtoisie, le fair-play et le respect.

I - INSCRIPTION :

L'inscription est subordonnée :

- à la remise du dossier d'inscription dûment complété (accompagné de 2 photos)
- à la fourniture d'un certificat médical datant de moins de 3 mois de non contre-indication à la pratique de le GR pour toutes nouvelles inscriptions (les CM sont valables 3 ans)
- à la fourniture d'une attestation d'une assurance extra-scolaire au nom et prénom de l'enfant inscrit
- au paiement de l'intégralité de la cotisation comprenant la licence de la Fédération Française de Gymnastique. Par le biais de cette licence, dont le montant est intégralement reversé à la Fédération, l'adhérent est assuré, à minima, auprès d'Allianz.
à l'acceptation du dit règlement intérieur

ATTENTION : Aucun(e) gymnaste ne sera admis(e) à l'entraînement si le dossier n'est pas complet et ce dès le premier cours.

II - COTISATION :

Le montant de la cotisation annuelle est fixé, chaque année par le Bureau directeur.

Lors de l'inscription, l'adhérent doit s'acquitter de la totalité de la cotisation en chèque (en 1, 2 ou 3 chèques), en espèce (montant total), ou via une plateforme de paiement en ligne définie dans le formulaire de cotisation le cas échéant.

Les chèques vacances, les coupons sport, le Pass92 et le PassSport peuvent être utilisés pour le règlement de la cotisation.

La cotisation n'est ni remboursable, ni transmissible et ne présume en rien de l'assiduité de la gymnaste. Le Bureau directeur ne procédera à aucun remboursement de cotisation. Toute année commencée sera entièrement due.

Cotisation pour l'année sportive 2022-2023 :

La cotisation représente la participation des adhérents au fonctionnement de l'association. En conséquence, un adhérent qui cotise n'achète pas un droit de pratiquer la gymnastique rythmique mais contribue à un projet associatif global. Dès lors, le paiement d'une cotisation ne constitue pas une avance sur des prestations déterminées qui seraient dues par le club.

Cotisation Cours compétition : fonction de la section et de la catégorie d'âge

Niveau de Cours	Jours - Heures	Montant
CF2	Mardi 17h - 18h30 Samedi 9h30 - 11h	400 €
Ensemble Régional 10/11 ans	Lundi 17h - 18h30 Mercredi 18h - 20h Vendredi 17h - 18h	460 €
Duo/Trio Régional 10/11 ans	Mercredi 18h - 20h Jeudi 18h - 20h Vendredi 17h - 18h	470 €
Trophée Fédérale C -13 ans	Mardi 18h30 - 20h Jeudi 18h00 - 20h Vendredi 18h00 - 19h15	460 €
Duo/Trio Régional 12/15 ans	Mardi 20h00 - 21h30 Jeudi 20h00 - 21h30 Vendredi 19h15 - 20h30	460 €
Trophée Fédérale B 16/17 ans	Mardi 20h00 - 22h00 Mercredi 20h00 - 22h00 Vendredi 19h15 - 20h30	480 €
Duo/Trio Régional 16 ans et +	Mardi 20h00 - 22h00 Jeudi 20h00 - 22h00 Vendredi 19h15 - 20h30	480 €
Coupe 92	Lundi 20h - 21h30	350 €

Le montant de la cotisation ne couvre pas pour les groupes compétition :

- la location du justaucorps obligatoire (d'une valeur comprise entre 25€ et 60€)
- les frais de déplacement pour les compétitions en Ile de France
- la participation aux frais de déplacement en cas de qualification aux Championnats de France
- les frais de stages pendant les vacances scolaires.

III - LIEUX ET HORAIRES D'ENTRAINEMENT :

Les lieux et horaires d'entraînements sont proposés par les professeurs et validés par le Bureau, mais peuvent être sujet à des changements durant l'année.

Des modifications éventuelles sont possibles soit à l'approche des compétitions, soit en cas d'indisponibilité des gymnases, soit sur demande de la ville de Châtillon. En effet le club utilisant les infrastructures que la ville de Châtillon met à sa disposition, certaines manifestations nous obligent donc à revoir notre organisation.

Toute modification de lieux ou d'horaires d'entraînements sera signalée dès que connue par mail et/ou via le groupe WhatsApp du cours de votre enfant. **Quand les compétitions ont lieu un jour de cours, les cours ne sont pas assurés ni remplacés.**

IV - FONCTIONNEMENT TECHNIQUE :

Le club met à la disposition des gymnastes, des professeurs diplômés d'Etat ou en formation et des entraîneurs compétents.

Dès l'inscription, les gymnastes sont réparties dans les différents groupes par catégorie, âge et niveau. Cette répartition relève uniquement de la décision des entraîneurs et est enregistrée par le Bureau directeur.

Le(a) directeur(rice) technique, en accord avec les professeurs détermine :

- les orientations des gymnastes
- les objectifs des différents groupes
- les programmes des entraînements, des stages et de tous regroupements aux compétitions

V - CALENDRIER DE LA SAISON SPORTIVE :

Dès la rentrée, un calendrier prévisionnel de toutes les compétitions, les stages et les manifestations sera fourni afin de permettre aux familles de s'organiser.

Ce calendrier est susceptible de subir quelques modifications dont nous vous tiendrons informés.

VI - ASSIDUITE ET PONCTUALITE :

L'assiduité et la ponctualité des gymnastes sont indispensables à tous les entraînements, aux stages et à toutes les compétitions afin de respecter :

- l'investissement des entraîneurs et du club
- le travail des autres gymnastes du groupe ou de son équipe.

Pour des raisons sanitaires, les parents ne sont pas autorisés à entrer dans le gymnase.

Pour un travail en toute sérénité, les parents ne sont pas autorisés à intervenir lors des entraînements.

Les professeurs viendront récupérer vos enfants sous le porche extérieur du complexe sportif Roland Garros.

Les parents doivent accompagner leurs enfants jusqu'à la salle d'entraînement afin de s'assurer de la présence de l'entraîneur.

En cas d'absence pour quelque cause que ce soit, les parents (et/ou la gymnaste) sont tenus de prévenir l'entraîneur ou à défaut :

- Mme Adeline DJILAS : 06.81.44.89.39, chatillongrs@gmail.com
- Melle Sophie BATUT : 06.19.05.03.70
- Melle Julie DUBOC : 06.12.10.38.08
- Melle Laurane CHAMBRILLON : 06.47.11.03.15
- Mme Véronique FAUCHER : 06.64.44.45.18

Un(e) gymnaste dans l'impossibilité de s'entraîner pour cause de blessure devra obligatoirement assister aux entraînements afin de visualiser et de mémoriser les enchaînements.

VII - ENGINS :

GROUPES COMPETITIONS :

- Individuel : Les gymnastes doivent posséder leurs propres engins et les apporter à chaque entraînement.
- Ensembles : Les engins sont prêtés par le club. Les gymnastes doivent en prendre soin et les restituer à la fin de la saison aux professeurs.

VII - TENUE DES GYMNASTES :

Sont interdits les bijoux pouvant provoquer des blessures et les objets de valeur.

L'utilisation du téléphone portable n'est pas autorisée pendant le cours.

Le club ne peut être tenu responsable en cas de perte ou de vol de bijoux et de téléphone portable.

GROUPES COMPETITION :

- **Entrainement :**

Shorty ou legging noir, débardeur rose du club, et chaussettes de sports propres et une paires de claquettes ou de crocs.

PAS DE SWEAT-SHIRT ! En effet pour se sentir gymnaste de compétition, il faut revêtir une tenue proche des conditions de compétition.

Les gymnastes doivent se munir d'une bouteille d'eau.

- **Lors des démonstrations :**

- Demi-pointe
- Débardeur rose du club et legging noir
- Justaucorps

Chignon obligatoire

- **Lors des compétitions :**

- 1/2 pointes de GRS
- Pour les Individuels : justaucorps de confection ou de location sur les conseils du professeur.
- Pour les « Ensembles » : le choix du justaucorps de compétition est de la responsabilité des professeurs. Toutes les gymnastes engagées en compétition « Ensemble » devront louer le justaucorps demandé par le club.

IX - STAGES :

Des sessions de stage sont organisées :

GROUPES COMPETITION :

Quatre stages sont programmés pour nos gymnastes de compétition afin de préparer les échéances compétitives. Les stages des vacances de la Toussaints et de vacances d'hivers seront obligatoires pour toutes les gymnastes de compétition. Le stage des vacances scolaires de printemps sera obligatoire pour les gymnastes dont les ensembles seront sélectionnés à la compétition régionale et facultatif pour les gymnastes des ensembles non sélectionnés à la compétition régionale.

Le tarif est fixé par le Bureau.

X - DÉMONSTRATIONS, MANIFESTATIONS ET COMPETITIONS :

Le club organisera deux manifestations au cours de l'année sportive :

- Une démonstration des ensembles interne au club le dimanche 15 janvier 2023 en même temps que la compétition individuelle des gymnastes de loisir.
- Le gala de fin d'année en juin 2023 au sein du théâtre de la ville pour toutes les gymnastes du club

Nous participeront comme chaque année au Téléthon et à la fête du sport en présentant des démonstrations.

La participation active des gymnastes aux entraînements est souhaitée afin de bien préparer ces événements qui rythment la saison.

Une participation financière pourra être demandée par le club pour la location des justaucorps et l'achat des costumes.

GROUPES COMPETITION :

Présence aux compétitions :

Le club doit s'acquitter d'un droit pour participer aux différentes compétitions organisées par la Fédération Française de Gymnastique.

TOUTES les gymnastes, individuelles ou engagées au sein d'un Ensemble (titulaires et remplaçantes) sont tenues de participer aux compétitions.

Le nombre de gymnastes d'un ensemble est imposé par la réglementation de la Fédération : ce qui entraîne en compétition la disqualification de l'ensemble si celui-ci est incomplet.

Pour pallier à cette exclusion la réglementation autorise une ou deux remplaçantes dans les ensembles. A l'approche des compétitions, l'entraîneur choisit le(la) ou les gymnaste(s) remplaçants(es).

Le(a) remplaçant(e) a les mêmes droits et les mêmes devoirs que les gymnastes titulaires. Il/Elle doit assister à tous les entraînements et à toutes les compétitions. Ce rôle n'est jamais attribué de manière définitive et reflète l'investissement et l'état de forme de le(a) gymnaste.

En dehors des cas de force majeure ou imprévisibles, seules les absences suivantes seront considérées comme justifiées :

- absences pour raisons médicales sur présentation d'un certificat médical,
- absences pour raisons scolaires (classes vertes et examens). À ce titre, nous vous demandons d'avertir le club et les professeurs le plus tôt possible. Nous vous en remercions par avance.

Championnats départementaux, régionaux et de zone :

Les frais engendrés par ces compétitions (déplacements, repas....) sont à l'entière charge des familles.

Championnats de France :

Le club organise, gère le déplacement et l'hébergement de la délégation. Cette organisation ne concerne que les membres de la délégation (gymnastes, entraîneurs et membre du bureau). La présence des gymnastes est obligatoire pendant toute la durée du déplacement (transport, hébergement, restauration, compétition).

Le montant de la contribution demandée aux familles est calculé en fonction de la durée et du lieu de la compétition.

Merci de signer les autorisations sur la feuille suivante et de la remettre au professeur lors du premier cours.



GRS Châtillon 92 (association loi 1901 N° W921002780)

Affiliation FFG °23092.248.

**5 Bis Chemine de la Côte Sainte-Catherine
92350 LE PLESSIS-ROBINSON**

Je soussigné(e) Mr et/ou Mme

parent(s) de l'enfant

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du club de GRS Châtillon 92 et accepte de s'y soustraire.

SIGNATURE DES PARENTS :

Je soussignée (Nom, Prénom de l'enfant)

gymnaste inscrit au club de GRS Châtillon 92 déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du club de GRS Châtillon 92 et accepte de s'y soustraire.

SIGNATURES DE LA GYMNASTE :

Droit à l'image

Je soussigné(e)autorise GRS Châtillon 92 à diffuser sur le site du club ou tout autre document de communication de l'association (Site internet, Facebook....) les photos de mon enfantprises lors des différentes manifestations du club.

Fait le :

Lu et approuvé :

Signature Père

Signature Mère

OBLIGATIONS LIÉES AUX COMPÉTITIONS :

L'inscription en cours compétition engage la présence de la gymnaste à toutes les compétitions ainsi qu'aux stages la première semaine des vacances de la Toussaint, des vacances d'Hiver et des vacances de Printemps. Une absence non justifiée de manière valable sera sanctionnée par le déclassement de la gymnaste en cours loisirs ainsi que par le paiement des pénalités appliquées par la FFGym. Aucun remboursement ne sera dû.

Fait le

Lu et approuvé :

Signature :